



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
Et de la Légalité**

**SERVICE DE LA LEGALITE
PÔLE STRUCTURES TERRITORIALES ELECTIONS**

Arrêté n° *12-2021-06.22-00001* du **22 JUIN 2021**

Objet: Liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour l'élection des conseillers départementaux – 2ème tour de scrutin 27 juin 2021.

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L 51, L 210-1, R 28 et R 109-1;
- Vu** la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu** la loi n°2021-191 du 19 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Vu** le décret n°2014-205 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Aveyron ;
- Vu** le décret n°2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons, notamment son article 11 ;
- Vu** le décret n°2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidature et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants ;
- Vu** le décret n°2021 - 483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2021-03-17-00001 du 17 mars 2021 fixant les modalités de dépôt des candidatures pour les élections départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2021-03-17-00001 du 16 avril 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 susvisé ;

Vu le résultat du premier tour des élections départementales le 20 juin 2021 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : L'état, par canton, des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le 2^{ème} tour de scrutin aux élections départementales (scrutin du 27 juin 2021) figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La Secrétaire générale, les sous-préfets de Millau et Villefranche de Rouergue, ainsi que les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Rodez , le

22 JUIN 2021



Valérie MICHEL-MOREAUX

